

Scénario

I. Les personnages

1. Jean Baptiste Nothomb
2. Baron Surllet de Chokier
3. Etienne Constantin de Gerlache
4. Charles Rogier
5. Joseph Raikem
6. Paul Devaux
7. Henri de Brouckère
8. Louis De Potter
9. Joseph Lebeau
10. Roland Marie Robreys, Vicomte de Wanfercée Baulet
11. La fée migrée

II. Chronologie

1814 : redécoupage de la carte de l'Europe suite à la défaite de Napoléon

26 juin 1814 : la Belgique est donnée comme « accroissement de territoire » à la Hollande par le Protocole de Londres

1815 : la Belgique perd les Cantons de l'Est dont hérite la Prusse. Guillaume d'Orange, roi de Hollande, se fait attribuer le GRAND-DUCHÉ du Luxembourg

1827 : le despotisme de Guillaume d'Orange provoque depuis des années les protestations des Belges. L'Union des Oppositions est créée : elle réunit catholiques et libéraux

1828 : l'« Union » et les journaux belges lancent un pétitionnement qui recueille 40.000 signatures

1829 : nouvelle pétition contre le despotisme hollandais. Celle-ci recueille 300.000 signatures

25 août 1830 : « La Muette de Portici », relatant la révolte napolitaine est jouée au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles devant une salle archicomble. Le duo de l'Amour Sacré de la Patrie avait échauffé un public enthousiaste lorsqu'au troisième acte Masaniello, au son du tocsin, brandit une hache et chante :

*« Courons à la vengeance !
Des armes, des flambeaux !
Et que notre vaillance,
Mette un terme à nos maux »*

La salle se lève répétant : « Aux armes ! Aux armes ! ». Ce cri court comme une traînée de poudre dans la foule qui sort du théâtre en hurlant : « Au National ! Au National ! »

La foule se répand dans les rues, ils se dirigent tous vers le journal du pro-orangiste Libri Bagnano, rédacteur principal du « National », qui soutenait les prétentions du Roi Guillaume contre les libéraux et les catholiques belges coalisés.

L'établissement est saccagé tout comme les maisons du Ministre de la Justice, Van Mannen, du Directeur de la Police, de Knyff, et du Procureur du Roi, Schuermans, tous partisans de la maison d'Orange. Le peuple belge d'alors en avait assez de subir les vexations, les inégalités, les injustices et l'impôt.

*« Amour sacré de la Patrie,
Rends nous l'audace et la fierté,
A mon pays je dois la vie,
Il me devra la Liberté ! »*

Ce sont ces vers chantés par le ténor Lafeuillade qui mirent le feu aux poudres.

Déjà dans les rues, des mains anonymes avaient placardé des affiches sur lesquelles on pouvait lire :

**« SAMEDI : ILLUMINATIONS
DIMANCHE : FEU D'ARTIFICE
LUNDI : REVOLUTION »**

28 août 1830 : des patriotes envoient à Guillaume une liste de griefs

30 août 1830 : à Vilvorde, l'arrivée de 6.000 soldats hollandais provoque l'érection des premières barricades

23 septembre 1830 : les Hollandais rentrent dans Bruxelles

26 septembre 1830 : création du Gouvernement provisoire

Nuit du 26 au 27 septembre 1830 : les troupes hollandaises, réfugiées dans le Parc de Bruxelles, battent en retraite

4 octobre 1830 : le Gouvernement provisoire proclame l'indépendance des provinces belgiques. Le Gouvernement provisoire met sur pied une Commission de la Constitution et décide l'élection d'un Congrès National

3 novembre 1830 : 30.000 électeurs censitaires et capacitaires désignent les 200 Députés du Congrès National

10 novembre 1830 : le Congrès National ouvre ses travaux

7 février 1831 : la Constitution est adoptée. La désignation de Léopold comme roi sera votée plus tard après bien de péripéties

III. SCENARIO

Lieu : nous sommes dans le Palais des Etats Généraux rebaptisé Palais de la Nation.

Le Trône royal de Guillaume des Pays-Bas a été remplacé par la chaire présidentielle. Un « Lion Belgique » porteur d'une lance et surmonté de deux drapeaux tricolores (à bandes horizontales et non verticales) a pris la place des draperies royales. Les écritoirs des députés sont garnis d'encre et de papier.

Plusieurs députés accueillent les invités d'un jour dans le hall d'entrée. Ils les invitent à prendre place.

Annonce musicale par un quintet de cuivres.

La présidence est assurée par **Etienne Constantin de Gerlache**. Celui-ci accueille les invités :

- « *Messieurs les Députés, Mesdames, Mademoiselles, Messieurs, chers enfants invités d'un jour, je vous souhaite la bienvenue à cette séance de travail du Congrès National en ce 6/7/8 février 1831* ».

Entrée musicale par un quintet de cuivres.

Il prononce alors d'une voix grave et solennelle :

- « *Le Congrès National s'installe au nom du Peuple Belge* ».

APPLAUDISSEMENTS

Permettez-moi, chers Députés, chers invités d'un jour de vous rappeler la mission de notre Congrès National à savoir résoudre les trois grandes questions suivantes : l'indépendance de la Belgique, la séparation d'avec la Hollande, la forme de gouvernement, afin de porter notre Belgique sur les fonds baptismaux en lui donnant sa Constitution.

Monsieur Raikem, puis-je demander à l'éminent juriste que vous êtes et eu égard à la grande part que vous avez prise dans les travaux préparatoires de la Constitution, de bien vouloir exposer la manière dont le Congrès a organisé ses travaux préparatoires ».

Joseph Raikem se lève :

- « *Bien sûr, Monsieur le Président. Comme vous le savez tous, les élections du 3 novembre ont élu 200 Députés pour siéger dans notre Congrès National. Nous avons décidé de les diviser en 10 sections de 20 membres désignés par tirage au sort. Chaque section a examiné le projet de Constitution titre par titre et a nommé un rapporteur pour rendre compte au Congrès National de ses travaux* ».

Le Président Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Merci, Monsieur Raikem. Nous y reviendrons plus tard dans le détail, si vous le voulez bien.*

Messieurs, je demande votre attention car je voudrais céder la parole à Monsieur Louis De Potter, doyen d'âge du Gouvernement provisoire, qui est venu nous lire un discours, concerté durant plusieurs jours avec ses collègues.

Monsieur De Potter, je vous en prie ».

Louis De Potter se lève et monte à la tribune :

- « *Merci, Monsieur le Président. Messieurs, je suis venu devant vous ce jour pour, au nom de mes collègues du Gouvernement provisoire et moi-même, vous expliquer les raisons qui nous ont poussés à nous révolter contre l'occupant hollandais. Les consciences volées, l'enseignement enchaîné, la presse condamnée à n'être plus que l'instrument du pouvoir, les Juges abaissés au rôle de commissaires du pouvoir, une dette et des dépenses énormes, seule dot que nous eut apporté la Hollande lors de notre déplorable union et enfin, la plus révoltante partialité dans la distribution des emplois civils et militaires par un gouvernement aux yeux duquel la qualité de Belge était un titre de réprobation. En un mot, Messieurs, la Belgique entière, traitée comme une province conquise, comme une colonie, tout, Messieurs, nécessitait une révolution, la rendait inévitable.* (Réactions dans l'Assemblée)

Nous nous sommes insurgés contre le despotisme, pour reconquérir nos droits. Le fruit de cette victoire était l'indépendance. Le peuple l'a déclarée par notre organe. Interprète de ses vœux, le Gouvernement provisoire vous a appelés, vous, les hommes choisis par la nation belge, pour constituer cette indépendance et la consolider à tout jamais.

Messieurs, vous allez achever et consolider notre ouvrage, fonder l'édifice de notre prospérité future sur le principe de la liberté de tous, de l'égalité de tous devant la loi et de l'économie la plus sévère ».

Tous se lèvent et applaudissent de Potter.

Jean Baptiste Nothomb se lève :

- « *Et si je puis me permettre, Monsieur le Président, que dire de ce qui a précédé l'occupation hollandaise. Nous, qui nous sommes réunis ici depuis le 10 novembre 1830, dans ces anciens locaux du Conseil du Brabant, avons tous connu soit directement soit par les souvenirs de notre enfance ou les récits de nos parents, trois dominations étrangères. Nous avons assisté à la révolte contre Joseph II. A l'avortement de la révolution brabançonne. Nous avons vu l'arrivée des Français de Dumouriez, en qui trop d'entre nous espéraient des libérateurs. Nous avons vécu les jours affreux de la conquête jacobine, la persécution religieuse, les pillages, les dévastations. Nous avons respiré lors du rétablissement de l'ordre sous la forte main du premier Consul, mais nous avons dû nous résigner face à la perte de notre nationalité, à l'écrasement de nos libertés traditionnelles, à la centralisation à outrance, à l'exploitation au profit du vainqueur des Départements Réunis. A la chute de l'Empire, la Belgique n'a pas été rendue à elle-même mais noyée sous le flot des soldats allemands et des cosaques qui déferlaient vers Paris. Elle n'était plus qu'une terre vacante qui a été attribuée à la Hollande en accroissement de territoire ».*

Applaudissements de tous- Réactions diverses : honteux...impardonnable....etc...

Le Baron Surllet de Chokier :

- « *Messieurs, chers collègues, le brillant et émouvant discours de notre collègue De Potter nous montre si besoin est, à quel point le contact avec l'ennemi, avec l'étranger qui est venu imposer sa loi, a aiguisé chez nous, les Belges, le sens de notre nationalité. Nous avons fait de cruelles expériences, nous savons aujourd'hui ce qu'il en coûte de ne pas être maîtres chez soi et nous avons pris nettement conscience de tout ce que signifie dans le monde moderne l'idée de Patrie ».*

Réactions : Vive notre Patrie...Plus jamais serviles....etc...

Charles Rogier se lève :

- « *Messieurs, les leçons de la révolution brabançonne ne sont pas seulement présentes aux yeux et en la personne de notre vénérable doyen d'âge, mais elles le sont aussi dans leurs effets. Aucun d'entre nous n'ignore que le mouvement national commencé sous de si heureux auspices en 1789, alors que les circonstances extérieures étaient favorables, a finalement avorté à cause de la désunion des citoyens, du particularisme des provinces et de l'esprit d'insubordination du pays.*

Aussi, nous, membres du Congrès, gravons, je vous prie, à tout jamais dans notre cœur, la devise que nous avons adoptée ».

Tous se lèvent et, la main sur le cœur :

(Le Président lance la réplique)

- « *L'Union fait la Force !* ».

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache, reprend la parole :

- « *Monsieur DE Potter, le Congrès National appréciant les grands services que le Gouvernement Provisoire a rendus au Peuple Belge nous a chargé de vous manifester son désir, sa volonté même, de vous voir conserver le pouvoir exécutif jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu par le Congrès ».*

De Potter acquiesce

Paul Devaux se lève :

- « *Messieurs, Union, Constance, Nationalité : voilà notre devise. Liberté, économie, égalité : notre but. Justice, Force, Ordre public : les moyens pour l'atteindre ».*

Applaudissements de tous.

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Bien, Messieurs les rapporteurs de la Constituante, puis-je vous demander de nous faire part de l'état de vos travaux en ce qui concerne le point de l'indépendance de la Belgique. Messieurs Raikem, Devaux, de Brouckère, qui veut prendre la parole ?* ».

Joseph Raikem se lève :

- « *Monsieur le Président, il est évident que désormais, que ce soit les hommes de Septembre, les anciens Députés des Etats Généraux, ou nous, les nouveaux élus sortis de nos villes et de nos villages, nous formons tous bloc sur la question fondamentale de l'indépendance de la Belgique.*

Après la domination française, après l'échec de la restauration des anciens Pays-Bas sous la forme d'un royaume unitaire au sein duquel notre Belgique avait été donnée comme « accroissement de territoire » à la Hollande, une aspiration profonde à être maître chez soi, un désir ardent d'être libéré de toute immixtion étrangère, travaillent chez nous tous les esprits ».

Paul Devaux se lève :

- « *Monsieur le Président, je tiens à porter à votre attention que j'ai reçu une lettre émanant de Messieurs Gendebien père et Eugène van Hoorbrouck de Mooreghem qui, rappelez-vous, avaient siégé en 1789 au Congrès de l'éphémère République des Etats Belgique Unis et qui nous narrent dans le détail à la lumière de notre histoire encore récente comment une nation*

divisée marche à la catastrophe et nous invitent donc à mettre en application notre devise en restant unis et forts ».

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « Monsieur de Brouckère, voulez-vous nous parler de la définition que votre commission a donnée de notre indépendance ? ».

Henri de Brouckère :

-« Non, non, Monsieur le Président, je préfère laisser la parole à mes confrères (et s'adressant à Raikem et Devaux), je vous en prie, chers collègues, poursuivez ».

Joseph Raikem :

- « Bien, Monsieur le Président, nous appellerons donc indépendance de la Belgique, la séparation d'avec la Hollande, la rupture de l'union imposée il y a 15 ans par les puissances victorieuses de Napoléon, en un mot, le droit pour notre nation de disposer d'elle-même. L'indépendance de la Belgique suppose son unité et celle-ci ne fut pas mise en question un seul instant par aucun d'entre nous durant nos travaux. La Constituante ne veut pas proclamer l'indépendance des « Provinces Belgique » mais bien de la Belgique et nous avons refusé d'admettre un amendement qui reprenait l'ancienne appellation ».

Paul Devaux :

- « Le Congrès, Monsieur le Président, ne s'est pas non plus laissé arrêter par la diversité de langues parlées par les habitants de notre pays. Le fédéralisme très à la mode en 1789 ne l'est plus du tout aujourd'hui car nous avons tous vu où il nous avait rapidement conduits. Je tiens à remercier publiquement Messieurs les Députés flamands qui ont accepté sans protestation d'aucune sorte l'usage exclusif de la langue française au Congrès, celle-ci étant depuis un siècle la langue de la haute administration et de la culture. Toutefois, nos éminents collègues et amis, les Députés flamands, continuent bien évidemment à parler et à écrire leur langue dans leurs régions respectives comme le prouve le grand nombre de lettres qui nous sont adressées en langue flamande. La question linguistique n'est pas aujourd'hui la préoccupation du moment. L'essentiel, pour nous tous, Monsieur le Président, Messieurs les Députés, est de libérer notre pays de l'ingérence étrangère, de constituer au plus vite un état viable et cela vaut bien, ma foi, quelques sacrifices ».

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « Merci, Messieurs.

Monsieur Rogier, qu'en est-il, je vous prie, du chapitre concernant la séparation de notre pays d'avec la Hollande ? ».

Charles Rogier :

- «Monsieur le Président, la conférence réunie à Londres a reconnu le 20 décembre de l'année dernière l'indépendance et la neutralité de notre pays et a proposé en ce qui concerne la séparation des deux parties de l'ancien Royaume des Pays-Bas que le Luxembourg et la Flandre Zélandaise soient cédés à la Hollande. De plus, celle-ci demande que la Belgique prenne à sa charge la moitié de la dette hollandaise. Le Congrès National, Monsieur le Président, saisi de cette dernière proposition, refuse de l'admettre et réclame la réunion à la Belgique du Limbourg, du Luxembourg et de la Flandre Zélandaise. Cette même conférence de Londres, Monsieur le Président, réunie le 20 janvier de cette année où l'Angleterre, la France, la Prusse, l'Autriche et la Russie étaient représentées, a arrêté que la Belgique devait céder une partie du Limbourg et du Luxembourg à la Hollande. Or, Monsieur le Président, nos collègues et nous-mêmes avons statué dans l'article 1^{er} de notre projet de Constitution, que la Belgique est divisée en 9 provinces qui sont : Anvers, le Brabant, la Flandre

Occidentale, la Flandre Orientale, le Hainaut, Liège, le Limbourg, le Luxembourg et Namur. Nous sollicitons l'approbation du Congrès sur cet article ».(Appl.+approuvé !)

Approbation et réactions de tous !

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

-« Merci. Chers collègues rapporteurs de la Constituante, pourriez-vous justement aborder, je vous prie, le chapitre de la Constitution proprement dite ? ».

Joseph Raikem se lève :

- « Oui, Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord aborder le chapitre important des libertés. Le programme d'opposition contre la politique du Roi Guillaume a été à la base de l'union dans notre pays des catholiques et des libéraux et est devenu par la force des choses un programme de Gouvernement. Chacun parmi nous avait ses libertés de préférence. Les libéraux combattaient surtout pour la liberté de la presse, la liberté d'opinion et la liberté d'association politique et les catholiques luttèrent pour la liberté de l'Eglise, la liberté de l'enseignement, la liberté d'association religieuse. Nous avons fusionné toutes ces revendications pour les faire triompher par un effort commun. Notre Constitution garantit la liberté de l'enseignement, la liberté d'association, la décentralisation, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ».

Paul Devaux se lève et continue :

- « Monsieur le Président, les Belges sont ivres de liberté car notre pays a subi pendant 20 ans au début de ce siècle la domination de ces prétendus libérateurs. Les Belges veulent les libertés anciennes que l'on avait perdues mais veulent aussi les libertés nouvelles que la révolution française avait proclamées sans les mettre en pratique. Dans notre pays où l'homme a toujours été plus citoyen que sujet, Monsieur le Président, le goût de la liberté et, ce qui est plus rare, l'aptitude à la liberté sont pour ainsi dire innés. C'est pourquoi notre Constitution se devait avant tout de définir et de garantir les libertés que les Belges avaient conquises : liberté des opinions, liberté de culte, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion, inviolabilité du domicile, liberté de l'enseignement et, Monsieur le Président, toutes ces libertés sont garanties et scellées par les articles de notre Constitution. J'en terminerai, Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, en vous disant que notre Congrès est ici une assemblée d'avant-garde car à ce jour, rien de semblable n'existe en Europe ».

Joseph Raikem :

-« Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le Président, que nos textes constitutionnels ne sont en rien des déclarations philosophiques mais ce sont tous des textes positifs, élaborés par des juristes.

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « Je vous remercie.

Monsieur de Brouckère, pouvez-vous s'il vous plaît nous parler du Titre II de la Constitution : « Des Belges et de leurs droits » ? ».

Henri de Brouckère :

- « Ici aussi, je laisse le soin de vous en entretenir à mes collègues, Monsieur le Président ».

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Monsieur de Brouckère, vous n'êtes pas très en verve aujourd'hui. Soit, avançons. Monsieur Raikem ? Monsieur Devaux ?* ».

Joseph Raikem :

- « *Oui, Monsieur le Président, ce Titre II de la Constitution : « Des Belges et de leurs droits », est sans doute l'œuvre la plus marquante et la plus originale de notre Congrès. Celle où il a mis le plus de son âme. Nous nous sommes efforcés d'y formuler de la façon la plus claire et la plus nette, notre volonté d'assurer aux Belges les libertés les plus larges que l'on pouvait raisonnablement concevoir. Comme vous le savez, Monsieur le Président, quelques points importants ont mis en avant les divergences assez graves entre les parties en présence et ont risqué de rompre l'union sacrée.*

Mais, comme vous le savez, chacun a exprimé et défendu ses opinions avec courage mais aussi avec respect et écoute ce qui fait que nous sommes arrivés à une rédaction acceptée à l'unanimité des quelques articles posant problème.

Paul Devaux :

- « *Les autres stipulations relatives aux droits des Belges ont toutes été votées presque sans débats, Monsieur le Président. La liberté de la presse a suscité de vives effusions lyriques. C'est en effet la plus vitale, la plus sacrée, parce qu'elle est la sauvegarde et le palladium** (bouclier, garantie, sauvegarde. Dans l'Antiquité, considéré par les Troyens comme le gage du salut de leur ville) *de toutes les autres.*

Nous espérons, Monsieur le Président, que les Belges des générations futures seront fiers de l'œuvre de notre Congrès. En effet, à ce jour, le peuple Belge peut se considérer comme le peuple le plus libre d'Europe ».

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Merci, Messieurs.*

Pouvons-nous en venir au chapitre concernant la forme du gouvernement ? ».

Charles Rogier se lève :

- « *Monsieur le Président, j'ai longuement médité sur la question et, pour ma part, je me suis arrêté à la monarchie comme étant le gouvernement le plus ancien, le plus nombreux et le plus expéditif. Je le voudrais entouré d'autorités fortes et stables et fondé sur la liberté la plus grande. La monarchie héréditaire constitutionnelle et représentative convient davantage je pense à nos mœurs, à nos habitudes et surtout, à notre situation géographique. En agissant ainsi, nous ne portons aucun ombrage aux autres puissances et par là, nous évitons la guerre. Je vote pour une monarchie constitutionnelle représentative et héréditaire ».*

Jean-Baptiste Nothomb se lève :

- « *Monsieur le Président, toute société éprouve deux grands besoins : le besoin de stabilité sans lequel il n'y a ni ordre ni sécurité, et le besoin de mouvement, sans lequel il n'y a ni progrès ni amélioration.*

Il y a stabilité dès qu'il existe au centre de l'ordre politique un pouvoir qui se perpétue de lui-même et qui échappe à toutes les vicissitudes humaines.

Il y a mouvement lorsque le pays se gouverne par lui-même. Le Gouvernement a ce caractère lorsqu'il existe une représentation nationale qui se renouvelle à des intervalles assez rapprochés ».

Joseph Lebeau :

- « *Monsieur le Président, la monarchie constitutionnelle, loin d'être un état de transition vers un régime plus parfait, est au contraire, je pense, une combinaison politique plus savante, je pense, plus ingénieuse que la république elle-même. La royauté n'est pas à proprement parler un pouvoir puisqu'elle ne peut agir seule, toute l'action propre de la couronne gît dans le choix du cabinet mais nous savons que ce choix lui est imposé. Par cet ingénieux mécanisme vous avez, je pense, une centre immuable à côté d'un pouvoir exécutif renouvelé sans secousse* ».

Joseph Raikem :

- « *Oui, Monsieur le Président, quant à nous, les rapporteurs, nous vous confirmons que nous nous prononçons également fortement pour la monarchie parce que c'est le système qui donne le plus de liberté avec le plus de sécurité* ».

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Merci, Messieurs. Eh bien, puis-je demander à Monsieur le Baron Surllet de Chokier, puisque vous étiez Président le jour du vote, de nous faire part du résultat de celui-ci ?* ».

Baron Surllet de Chokier :

- « *Avec plaisir, Monsieur le Président. Sur les 200 élus appelés à exprimer leur vote, 13 Députés dont 9 Wallons et 4 Flamands ont voté pour la république. Quant à la monarchie, elle a recueilli l'écrasante majorité de 174 suffrages.*

TOUS : Bravo.....

J'ai donc l'honneur et le plaisir de déclarer solennellement que le Congrès National déclare que le peuple belge adopte pour forme de son Gouvernement la monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire ».

Applaudissements de tous. Chacun se félicite d'être le 1/200^{ème} du Roi des Belges.

- « *Cher 1/200 du Roi des Belges, enchanté, ...* »

(Les comédiens prennent évidemment à partie les enfants se trouvant à leur gauche/droite, devant et derrière).

Joseph Raikem :

- « *Monsieur le Président, sans être visionnaire, nous avons sérieusement envisagé cette éventualité. Aussi, je vous fais part ici de nos travaux en ce qui concerne le chapitre important des pouvoirs du Roi. Voici :*

« La personne du Roi sera inviolable. Ses Ministres seront responsables. Le Roi participera au pouvoir législatif par l'initiative et la sanction des lois et au pouvoir judiciaire, par la nomination des Juges et par le droit de grâce. Il convoquera les Chambres, les prorogera, les dissoudra. Il possédera la plénitude du pouvoir exécutif, fera les Traités, commandera l'Armée et nommera aux emplois civils et militaires. Mais le Roi ne pourra agir seul, il lui faudra le contreseing d'un Ministre. Or, ce Ministre devra être en fait l'émanation de la majorité parlementaire ou devra avoir reçu la consécration de celle-ci. Nous insistons sur le point suivant : lors de sa prestation de serment, le Roi jurera non seulement d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, mais encore, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire ».

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Merci, Monsieur Raikem.*

Chers Députés, il nous faut désormais trouver un Roi à la Belgique et je pense que l'heure est venue de demander à Monsieur Joseph Lebeau de quitter son chestia, son pontia et son bassinia, afin de prendre en charge cette noble tâche ».

Joseph Lebeau :

- « *Monsieur le Président, notre pays est encore exalté par une révolution récente et par des menaces de contre-révolution et d'invasions. Il ne peut donc être dirigé comme un cabinet.*

Le peuple est éminemment sage et probe mais pour le diriger au gré d'une politique saine, il faut que la réflexion ait succédé à la passion.

Il faut qu'il ait d'abord un chef populaire, qu'il voie son avenir fondé, le retour de l'ex-dynastie impossible, sa nationalité assurée, et il adhérera à tout ce que la Justice commande, à tout ce que l'honneur permet.

Beaucoup de mes confrères pensent fort sérieusement au Duc de Nemours. Je vous avouerai, Monsieur le Président, que la réunion de la Belgique à la France sous ce roi populaire serait pour moi le plus beau des rêves, mais je crains d'être contraint de reculer devant ce projet car je suis persuadé qu'il mènerait tout droit à la guerre.

Si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, je compte envoyer une délégation à Londres composée de 4 éminents membres du Congrès : le Comte de Mérode, l'Abbé de Foere, Henri de Brouckère et le Vicomte Henri Vilain XIII, afin d'entamer des négociations avec le Prince Léopold.

Monsieur le Président, vous connaissez mes principes fermes, mon dévouement réfléchi, mon sens des réalités et surtout, mon amour de la liberté. Je gage que cette mission sera une des plus difficiles et périlleuses de mon existence mais si le Congrès me le demande, j'accepte cette mission dans l'intérêt national ».

Applaudissements.

Roland Marie Robreys se lève et demande la parole :

- « *Monsieur le Président, je demande la parole ».*

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Mais, qui êtes-vous ? ».*

Roland Marie Robreys :

- « *Roland Marie Robreys, Vicomte de Wanfercée Baulet ».*

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Voyons, jeune homme, je ne pense pas avoir l'honneur de vous connaître et j'ai beau vérifier mes listes, je ne vois pas votre nom parmi les 200 Députés élus de notre assemblée ».*

Celui qui se trouve physiquement le plus près de Roland Marie Robreys se lève et se dirige vers lui et déclare devant l'assemblée :

- « *C'est normal que vous ne le connaissiez pas, Monsieur le Président, puisque notre cher Roland Marie Robreys est un imposteur, pire... voyez, (et lui enlevant sa perruque) c'est une femme ! ».*

Stupeur et réprobation dans toute l'assemblée.

Roland Marie Robreys :

- « *Oui, c'est exact, Monsieur le Président, je suis une femme ! Et j'ai été contrainte d'utiliser ce stratagème pour me glisser parmi vous ! En effet, depuis le début des travaux de ce noble Congrès National, vous parlez d'électeurs censitaires, capacitaires, vous statuez sur le montant en florins du cens selon les régions, mais jamais au grand jamais, vous n'avez envisagé une chose simple et qui pourtant me paraît une liberté essentielle : celle de permettre aux femmes de voter ou de se faire élire.*

Comment pouvez-vous, Monsieur le Président, Messieurs les Députés, construire une nation sur une fondation de liberté et exclure délibérément les femmes de tout rôle politique ! ».

Brouhaha dans l'assemblée. Des voix s'élèvent pour, contre, ...

Le brouhaha est interrompu par une musique forte et vive.

Entrée de la Fée Migrée.

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Et vous ! Qui êtes-vous ? Que faites-vous ici ? Je ne comprends plus rien... ! ».*

La Fée Migrée :

- « *Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Congrès National, Madame, chers enfants, je suis la fée !* ».

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *La fée ? Mais quelle fée ? »*

La Fée Migrée :

- « *La Fée Migrée, Monsieur le Président ».*

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Mais que diable venez-vous faire dans cette assemblée ? »*

La Fée Migrée :

- « *Et bien, Monsieur le Président, pardonnez-moi mais, il est d'usage chez nous les Fées, lors de chaque naissance, de venir nous pencher sur le berceau du nouveau-né. Et donc, je viens me pencher sur le berceau de la Belgique et j'apporte des cadeaux ».*

Tous :

- « *Ah ! Des cadeaux ! Bravo ! C'est quoi comme cadeaux ! J'aime les cadeaux, et vous ? Vive la fée-cadeaux ! etc... ».*

La Fée Migrée :

- « *Oui, Monsieur le Président, Messieurs, mon panier est rempli de toutes les richesses que peuvent apporter à la Belgique les communautés étrangères. Voyez plutôt : je vous apporte du Chianti d'Italie, des oranges d'Espagne, de la vodka de Pologne, du couscous du Maroc, des figues de Turquie, des dattes de Tunisie, des bananes d'Afrique, de la bière d'Allemagne, du café du Brésil, des litchis de Madagascar, des noix de coco de Côte-d'Ivoire, des mangues du Venezuela, , des pommes de Poméranie, du gingembre d'Asie, des asperges du Chili... des chiffres arabes, des lettres latines, une démocratie de Grèce et... une montre suisse pour que vos trains soient toujours à l'heure ! »*

Le Président, Etienne Constantin de Gerlache :

- « *Oui, fort bien, Madame la Fée, mais ce n'est vraiment pas le moment, vous ne voyez pas que nous sommes occupés à régler un litige bien plus important ?* ».

La Fée Migrée :

- « *Mais voyons, Monsieur le Président, cessez là ces querelles inutiles ! Nous sommes tous dans le même bateau ! Vous, moi, les Elus Wallons, les Elus Flamands, nos invités d'un jour, cette dame qui vient réclamer une part de liberté ma foi fort légitime ! Nous sommes tous dans le même bateau !* ».

Les Députés ensemble :

- « *Mais voyons, Madame la Fée mettez vos lorgnons ! Nous ne sommes pas dans un bateau mais dans la salle du Congrès !* ».

La fée se dirige vers la chaire présidentielle, empoigne le drapeau qu'elle plante dans un socle et qui, retenu à l'autre bout, se révèle être une voile aux couleurs de la Belgique.

La Fée Migrée :

- « *Et comme ça, n'est-ce point un bateau ?* »

Les Députés :

- « *Oui ! Comme ça, c'est un bateau !* »

Un Député :

- « *Bon, moi, les bateaux, ça me connaît et je me porte volontaire pour le faire avancer !* »

Il se lève, se met à tribord et tente de ramer pour faire avancer le bateau. Le bateau n'avance pas.

Un autre Député se lève pour venir l'aider et se met à ramer à bâbord. Rien n'y fait.

La Fée Migrée :

- « *Mais voyons Messieurs ! Il vous faut d'abord quelqu'un pour tenir la barre ! Comment voulez-vous que votre navire tienne le bon cap ?* ».

Henri de Brouckère :

- « *Tenir la barre, ça, ça me connaît !* »

Il saute de son siège et court se mettre à la barre. Rien n'y fait.

La Fée Migrée :

- « *Très bien ! Restez à votre poste ! A présent, n'oubliez pas ce que je vous ai dit : nous sommes tous dans le même bateau. Aussi, soit nous arriverons tous ensemble à bon port, soit nous n'arriverons jamais ! Alors, allons-y ! Gonflons tous nos poumons et soufflons tous ensemble pour faire avancer ce noble vaisseau Belgique !* ».

A ce moment, les Membres du Congrès, le Président, la fée, exhortent le public qui se met à souffler.

Dès que les enfants soufflent, la voile se gonfle.

Une musique, composée spécialement pour l'occasion, retentit et monte de plus en plus en énergie.

Le bateau Belgique avance.

La musique continue à monter et se transforme en « La Brabançonne ». Tous les Députés se lèvent et, la main sur le cœur, chantent « La Brabançonne ».

Ô Belgique! Ô Mère chérie!

A toi nos cœurs, à toi nos bras,

A toi notre sang, ô Patrie

Nous le jurons, tous, tu vivras,

Tu vivras, toujours grande et belle, Et ton invincible unité,

Aura pour devise immortelle

Le Roi, la Loi, la Liberté

Sur le final, ils crient tous :

- « *Vive la Belgique !* »

Et font chacun exploser un feu d'artifice composé de bandelettes multicolores (ignifuges). Les comédiens embrassent les enfants.

FIN